

Séance du 23/05/2016

L'an deux mil seize, le 23 mai à 20 heures 30 minutes , Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. BERNARD Joseph, Maire.

Présents : BERNARD Joseph, HUON Emma, BOUTIER Yann, TERRAIS Isabelle, DOWNIE Denise, LARMET Arnaud, LE BRIS David, MARTIN Jean-Yves , QUELEN Mickaël,

Absent :

Procuration:

Secrétaire de séance: TERTRAIS Isabelle

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres votants :9

Date de convocation : 12 mai 2016

Date d'affichage : 12 mai 2016

Délibération 23-2016 : voirie communale

Le maire informe le conseil municipal que suite à l'ouverture des plis du groupement de commandes enrobé le 12 mai 2016 par la commission, l'entreprise Colas- agence de Guingamp a été retenu pour un montant global de 423 679.58€TTC et pour un montant de 79948.32€TTC pour la commune de Maël-Pestivien.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'

- Accepter l'offre du groupement de commandes enrobé pour un montant pour la commune de Maël-Pestivien de 79 948.32€TTC
- Autoriser Yann Boutier, 2 ème adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 24-2016 : devis voirie aire de camping-car

Le maire présente le devis de la Communauté de Communes pour les travaux de voirie pour l'aménagement de l'aire de camping-car.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter le devis de la Communauté de Communes Callac Argoat pour un montant de 5400€TTC et d'inscrire cette dépense à l'opération 149 : aire de camping-car.

Délibération 25-2016 : conservation et restauration de statues

Le maire présente les 4 devis reçus suite à la collaboration avec le conservateur départemental.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, d'accepter le devis de l'entreprise Arthema Restauration pour un montant de 12030€TTC et de demander des dossiers de subvention pour la restauration et la conservation des statues à la région , à la Drac et au département.

Délibération 26-2016 : subventions 2016 (suite)

Le maire présente les dernières demandes de subventions parvenues depuis le dernier conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder les subventions suivantes :

- CAUE 2016 : 40€
- Sclérose en plaques : 50€
- ADAC : 280€
- FSL :255€

Délibération 27-2016 : participation CLIS

Le maire fait part d'une demande de participation de la commune de Saint Nicolas du Pelem pour une enfant de la commune scolarisé en classe clis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de participer à hauteur de 550€ pour cet enfant pour l'année scolaire 2015-2016.

Délibération 28-2016 : Spanc 2015

Le maire présente le rapport du spanc pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide d'adopter le rapport du spanc pour l'année 2016.

Délibération 29-2016 : rapport sur l'eau

Le maire rappelle que le CGCT impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans le s9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La DDTM des Côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Maël-Pestivien. Ce Dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
- Autorise la DDTM, après vérification, à mettre en ligne les indicateurs de votre service sur le site : www.services.eaufrance.fr.

Délibération 30-2016 : transfert de charges

Le Maire donne lecture du rapport 2015 de la Commission Locale des Charges Transférées et des Finances de la Communauté de Communes Callac –Argoat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le montant des charges transférées à la commune qui s'élève à 14358€ pour l'année 2016.

Délibération 31-2016 : fond de concours

Le maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Conseil Communautaire au versement aux communes d'un fonds de concours dans le cadre du pacte de solidarité communautaire.

Le montant alloué à la commune de Maël-Pestivien s'élève à 8731€ pour l'année 2016.

Le versement est effectué sur présentation de factures de travaux de voirie et ne peut excéder 50% de l'investissement réalisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide le montant du fond de concours attribué à la commune par la communauté de communes.

Délibération 32-2016 : avancement de grade

Le maire présente le résultat de la commission de commission technique départemental du 26 avril 2016 suite à la saisine de la collectivité sur les ratios d'avancement de grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de suivre l'avis de la commission technique départementale avec un avancement de grade d'adjoint technique de 1 ère classe, ratio : 100%.

Délibération 33/2016 : permis Petitpain

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de permis de construire déposé en mairie par Mr et Mme Philippe PETITPAIN concernant un projet de création d'un garage indépendant de leur propriété situé au 4 coz liorzou à Maël-Pestivien. La surface créée est de 80M2 en annexe.

Mr le maire informe le Conseil Municipal que selon l'article L111.4 du Code de l'Urbanisme, il est possible de déroger à la règle de constructibilité sur délibération motivée du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à la demande de permis de construire de Mr et Mme PETITPAIN telle que présentée dans le dossier. Les éléments qui permettent de justifier l'intérêt communal pour cette création sont les suivants :

- Construction d'un garage sur une parcelle ayant déjà la construction d'une maison
- Projet de garage pour rangement de véhicules, de matériel et de bois.
- Création intégré dans le projet paysager
- Extension ne demandant aucun investissement communal sur la viabilité de la parcelle.

Délibération 34/2016 : TAP : convention 2016-2017 et coordination

Mme TERTRAIS Isabelle présente la convention TAP pour les intervenants extérieurs et la coordination des TAP.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte la convention et la coordination et autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération 35/2016 : vente de matériel

Le maire fait part au conseil municipal que du matériel communal n'est plus usité du fait de l'achat de nouveau matériel. Il convient de mettre en vente ceux-ci

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de vendre :

- L'ancien tracteur tondeuse pour une valeur de 600€
- La bétonneuse pour une valeur de 700€
- Le lève tracteur tondeuse pour une valeur de 50€

Délibération 36/2016 : travaux sur buse à Kerhars

Le maire fait part au conseil municipal que des travaux doivent être réalisés sur la VC 18 pour remplacer des buses. Des devis ont été demandés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de retenir le devis de Mr POHER pour un montant de 3409.44€TTC.